

**LES FRÈRES THEODORE ET THEOPHANE RIOUX, O. C. R.****Décédés à l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lac**

**T**'AI lu, raconte Louis Veillot, que l'on vit arriver un jour dans le ciel une petite âme inconnue, qui entra tout droit, sans avoir éprouvé aucune fatigue, ni versé une larme, ni subi un malheur, ni rien fait d'éclatant. Le Bon Dieu lui assigna une place très-glorieuse, et il y eut, dans l'assemblée des saints, une espèce de murmure étonnée. Les regards se portèrent vers l'Ange gardien qui avait amené cette petite âme. L'Ange s'inclina devant Dieu, obtint la permission de parler à la cour céleste, et de ses lèvres tombèrent, avec un bruit plus léger que celui des ailes de papillons, ces paroles que tout le monde entendit : Cette âme a toujours pris de bonne grâce sa part de soleil, d'ombre et de poussière, et n'a jamais rien contesté dans tout ce qui n'offensait pas Dieu.

C'est une de ces petites âmes, douces et paisibles, qui prenait son vol vers le ciel, le 28 août dernier, à l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lac.

Au mois de juillet 1894, deux jeunes adolescents des Trois-Pistoles, âgés l'un de 17 et l'autre de 16 ans, fils de M. N. Rioux, alors représentant le comté de Témiscouata au parlement provincial, quittaient le foyer domestique tout imprégné de foi et de piété, et venaient à Oka mettre leur innocence sous la protection de la Règle des Cisterciens Réformés. N'était-ce point là une démarche téméraire? Leur jeune âge, la faiblesse de leur constitution, l'austérité de la Règle, n'étaient-ce point là autant de raisons qui allaient compromettre le succès d'une entreprise que le monde pouvait trouver imprudente? Mais soutenus par la grâce de Dieu, sans autres témoins que les anges du Ciel et leurs frères en religion qu'ils